



Fiche d'inscription

Saison 2025 – 2026

Catégorie :

Nouveau

Renouvellement

mutation

Mr.Mme.Melle NOM* : _____ Prénom* : _____

Date et lieu de naissance* : _____ Nationalité* : _____

Adresse* : _____

CP* : _____ Ville* : _____ Mail* : _____

Tél dom* : _____ Port* : _____ Tél Travail* : _____

Profession/classe : _____ Sexe : F () G ()

Pour les mineurs :

Nom du Père* : _____ Profession* : _____ Tél* : _____

Nom de la Mère* : _____ Profession* : _____ Tél* : _____

Responsable légal ou personne à prévenir en cas d'urgence

Nom* : _____ Tél* : _____

Autorisation parentale*

Je soussigné(e) _____ autorise mon enfant _____

à quitter seul le lieu de l'entraînement* OUI - NON (*)

à être photographié et à en permettre la diffusion dans le cadre de notre activité* OUI - NON (*)

à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements sportifs* OUI - NON (*)

(*) rayer les mentions inutiles

* à renseigner obligatoirement

Signature :

Charte du joueur (pour les majeurs)

Je soussigné(e) M. ou Mme....., reconnaît avoir pris connaissance de la charte du joueur sur le site du club, (ou dans la salle) et m'engage à la respecter.

Signature :

Implication des Séniors, U.18F, U18M et U21M dans la vie du club

Bordeaux Bastide Basket est un club associatif, son fonctionnement repose sur l'implication de chacun et chacune des juniors et séniors, c'est pourquoi il est important de participer activement aux tâches globales de l'association (venir aider lors d'organisation d'évènement, arbitrer et soutenir les équipes jeunes ...)

Je soussigné(e).....m'engage à participer à la vie du club en assurant au minimum 3 interventions dans la saison (arbitrage, tables de marque, stage pendant les vacances)

Signature :

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le REGLEMENT INTERIEUR GENERAL s'applique indistinctement à l'ensemble des membres actifs, utilisateurs, invités etc... que leur présence soit régulière, provisoire ou momentanée.

La totalité de ce REGLEMENT INTERIEUR peut être consulté sur le site du club.

Titre VI – LES ADHERENTS ET COTISATIONS

Article 18

La participation aux activités du club (matches, entraînements, tournois...) implique nécessairement l'adhésion à l'association, à savoir :

- s'être engagé à respecter les statuts et le règlement intérieur du club,
- avoir remis l'ensemble des documents nécessaires à l'établissement de sa licence pour la saison en cours,
- avoir versé la totalité de sa cotisation ou avoir déposé le chèque de caution correspondant.

La qualification du joueur n'est acquise qu'après validation de l'ensemble de ces éléments. L'adhésion est valable pour une année sportive. Il incombe au Président de n'autoriser la participation de l'adhérent à l'entraînement, à la compétition ou à une manifestation que dans la mesure où les formalités nécessaires auront été accomplies (cotisation, et validation de la licence).

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le Bureau Directeur. Les tarifs sont fournis lors de l'inscription. Toute inscription réalisée au-delà du 1er mars de la saison en cours, donne droit à une réduction. **Tout remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé en cas de départ volontaire ou prématuré, ou d'exclusion de l'adhérent(e).**

Les membres adhérents ou, pour les mineurs, leurs responsables s'interdisent de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, de porter ou de tenter de porter préjudice à l'Association tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux.

Article 19

Le club ne peut répondre éventuellement, que de fautes dont la responsabilité lui incombe du fait de ses éducateurs, de ses bénévoles etc..., ou pour toute raison reconnue le mettant en jeu.

Dans le cadre des horaires fixés pour les séances d'entraînement, l'Association a la responsabilité de ce qui survient à ses adhérents à l'exclusion des conséquences résultant, pour son auteur, de faits répréhensibles : accidents ou blessures dus à une action délibérée telle que désobéissance, violences etc... et également pour les mineurs de quitter les installations avant la fin des séances d'entraînement sans autorisation.

Le Bureau se réserve le droit de refuser ou annuler l'adhésion à toute personne qui aurait contrevenu aux statuts du club ou au présent règlement intérieur

Article 20

a) Responsabilité civile

Chaque adhérent ou autre est responsable de tout préjudice occasionné de son fait à autrui (tiers, membres de l'Association ou de l'encadrement) ou aux biens de l'Association.

Il sera tenu à réparation et dédommagement s'il y a lieu, personnellement ou/et en faisant intervenir son assurance en responsabilité civile "chef de famille" qu'il devra justifier sur simple demande de l'Association.

b) Perte, vol ou dégradation d'objets, vêtements, valeurs, matériels

Les objets, vêtements, matériels, valeurs ou autres de quelque nature que ce soit, apportés dans les locaux ou installations de l'Association, etc... sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires ou détenteurs.

L'Association ne pourra être tenue responsable en cas de vol, dégradation, perte etc...

Article 21

a) les parents, tuteurs etc... d'enfants mineurs, restent entièrement responsables devant l'Association ou les tiers de la conduite des enfants dont ils ont la charge.

b) En amenant l'enfant sur le lieu convenu, le parent ou le responsable de l'enfant s'assurera de la présence effective d'un éducateur.

c) A l'heure prévue pour la fin de l'entraînement, sauf autorisation délivrée par eux même à l'enfant de rentrer par ses propres moyens, les parents ou autres personnes habilitées sont tenus de le reprendre à l'endroit qui leur aura été indiqué.

d) Pour le ou les enfants que les parents ne seraient pas venus chercher, la responsabilité de l'Association est strictement limitée à la période s'écoulant entre les horaires de début et de fin de l'entraînement.

Article 22

L'Association attend de tous ses licenciés un comportement exemplaire :

- **sur le terrain** : respect de l'adversaire et de tous les acteurs de la rencontre (le Basket est un sport), respect des règles de jeu.

Tout licencié joueur, sanctionné d'une amende par le Comité, la Ligue ou la F.F.B.B. pour faute technique, dossier disciplinaire... devra payer le montant de son amende.

A titre d'information :

- 30€ pour la 1^{ère} faute technique, 100€ pour la 2^{ème}, 130€ pour la 3^{ème}, 150€ pour la 4^{ème} et 160€ pour la 5^{ème} faute technique / ou une disqualifiante. Plus les frais de dossier à partir de la 4^{ème}. (selon les dispositions financières de la NAQ de Basket-ball).

- **à l'extérieur du terrain** (en restant correct) : encourager son équipe est normal et souhaité. Cela fait partie de l'esprit du club.

Lu et approuvé, le _____

Signature :

Détail du règlement pour la cotisation

Règlement : 1 – Montant de la cotisation : € (voir fiche cotisation)
2 – Montant de l'assurance :€ (B, A+ et B+)
3 – Montant de la mutation : € (s'il y a lieu)
4 – Pass'sport..... € (si bénéficiaire)

TOTAL€

Mode de règlement : Directement en ligne à la validation de la licence suite à la réception du mail : no-reply@ffbb.com

Souhaitez vous :

- une facture pour le CE (), OUI () NON
ou
- une attestation pour le CE () OUI () NON

Retour pour la demande de licence

- Fiche d'inscription dument complétée à retourner par mail à l'adresse suivante : secretariat.bbb@sfr.fr
N'oubliez pas de préciser clairement votre adresse mail.

A réception de votre mail :

Si la fiche est bien renseignée, nous ferons votre pré inscription et vous recevrez un mail de : no-reply@ffbb.com

Pour faire votre demande de licence ouvrez ce mail, cliquez directement sur le pavé bleu : **formulaire de licence.** C'est sur ce formulaire que vous devrez effectuer le règlement de votre cotisation par HELLO ASO.

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs. Il suffit de remplir le questionnaire De santé.

Pour les majeurs, il est valable 3 ans.

Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à contacter Danièle BOUQUET 06 61 48 03 85

Nous ne pouvons pas faire votre pré inscription si vous ne nous retournez pas la fiche d'inscription

Nous vous demandons d'envoyer le plus rapidement possible cette fiche à l'adresse mail suivante :

secretariat.bbb@sfr.fr

Les équipements sont prêtés et doivent être rendus à la fin de la saison